

La Commission d'enquête  
M. Anne-Braun, président  
M. Charles Waldvogel  
M. Alfred Maechling  
M. Frédéric Mahé  
M. Alexandre Gardea

à Madame la Préfète de la région Grand Est,  
Préfète du Bas-Rhin  
  
Direction départementale des Territoires du  
Bas-Rhin

Vendredi 27 novembre 2020

Objet : Procès-Verbal de Synthèse de l'Enquête Publique du PPRi par débordement de la Moder et de ses affluents.

Madame la Préfète,

L'enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque d'Inondation sur les 44 communes du territoire impactées par la Moder s'est déroulée du lundi 5 octobre au mercredi 18 novembre 2020 inclus, soit 45 jours consécutifs pendant lesquels, en tant que commissaires enquêteurs, constituant la commission d'enquête nommée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg par décision en date du 30 janvier 2020, nous nous sommes tenus à la disposition du public lors des 44 permanences programmées. Parallèlement à la réception du public pendant les permanences, le dossier d'enquête était consultable dans les 44 communes concernées par le PPRi, ainsi qu'au siège de l'enquête à la Sous-Préfecture d'Haguenau-Wissembourg.

Conformément à l'article R562-8 du code de l'environnement, les maires des communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer ont tous été entendus par un commissaire enquêteur de la commission d'enquête.

Tout mode d'expression confondue, l'enquête publique a enregistré

- 82 personnes ayant utilisé les registres produisant 82 observations dont 3 sans remarque particulière,
- 15 personnes ayant envoyé un mail,
- et 13 personnes ayant déposé un courrier, avec une observation.

Cela représente 110 contributions dont 96 observations nettes (voir tableau dans la partie synthèse).

## Tableaux quantitatifs des contributions

---

Mode de consignation	Nombre d'observations	%
Observations consignées dans les registres	82	74.5%
Observations reçues par courrier	13	12%
Observations reçues par courrier électronique	15	13.5%
<b>Total Brut = avec observations pouvant être en double du fait des 3 modes de consignation</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>
<b>Total net, en décomptant les observations en double ou en triple</b>	<b>97</b>	

Dans le cadre de ce procès-verbal de synthèse, avec le service du Pôle Prévention des Risques de la DDT, nous avons enregistré ces 97 observations dans le recueil intitulé « recueil des contributions du public » pendant la durée de l'enquête. Ces contributions viennent renforcer les 58 avis des PPOA Personnes Publiques et Organismes Associées, formulés avant l'enquête publique sur le projet de PPRi de la Moder arrêté.

Pour les différents avis des PPOA, vous disposez également d'un tableau de synthèse avec une dernière colonne précisant l'avis de la commission d'enquête aux réponses déjà apportées par votre service instructeur de ce dossier.

## Nouvelles contributions des communes concernées par ce PPRi

---

En complément des avis des communes déjà présentés dans le dossier d'enquête par la procédure de consultation des PPOA, nous enregistrons de nouvelles délibérations des communes et des contributions de Maires déposées dans les registres durant l'enquête. Certaines, par manque de réponses satisfaisantes apportées par la DDT, sont en droite ligne des réserves déjà formulées lors des délibérations des communes, mais d'autres expriment de nouvelles demandes ou observations tendant à modifier le projet d'ensemble du PPRi. Afin que vous puissiez bien les identifier, vous les trouverez soit dans le recueil des observations, soit dans l'annexe intitulé « Audits des Maires ». Dans le procès-verbal que nous vous communiquons, la commission d'enquête propose d'une part une synthèse des avis des PPOA avec notre avis sur les réponses apportées et d'autre part une synthèse des audits des maires permettant à chacun de mesurer les points appelant de la part de vos services soit des réponses complémentaires, soit de nouvelles réponses pouvant faire évoluer le projet de PPRi.

La commission d'enquête est un peu surprise de l'appréciation assez négative que portent actuellement les Maires sur ce projet de PPRi. Les élus estiment qu'il faut être moins intransigeant vis-à-vis de règles nationales, souvent édictées pour répondre à des risques d'inondation peu contrôlables, alors que le Pays Rhénan et la majeure partie du bassin versant de la Moder sont sur un territoire plat avec de vastes et larges zones d'expansion de crue. Ils attendent un peu de souplesse vis-à-vis du règlement des zones inondables afin de pouvoir répondre aux nécessités de développement de leurs communes.

Les contributions et ou observations du public sont de qualité, souvent très argumentées et quasiment toutes en rapport avec le sujet de l'enquête. Les observations sont en grande majorité relatives à des demandes de reclassement de zone. Certaines observations sont légitimes au regard des orientations du PPRi, d'autres relèvent plus d'intérêts de particuliers qui souhaitent mieux valoriser leurs biens immobiliers ou leurs terres. Indépendamment de la question de cette valorisation, il existe néanmoins, sur 1/3 des observations, une certaine légitimité à revoir le zonage ou la coloration de certaines parcelles, passant de la couleur orange ou rouge clair en couleur bleue.

Nous attirons également l'attention de Madame La Préfète et le Pôle Prévention des Risques de la DDT sur les observations de plusieurs sociétés industrielles qui souhaitent des adaptations au projet de règlement leur permettant soit de maintenir leurs activités industrielles soit de les développer par nécessités économiques. Les aménagements portent sur des assouplissements exceptionnels sur des modifications de zonage, très à la marge, sur une réduction de la hauteur de la revanche et sur les mesures de compensation adaptées à chaque problématique ainsi posée. Ces points méritent de nouveau un regard et une concertation co-constructive entre vos services et les entrepreneurs car le développement économique de ces territoires en dépend fortement.

Enfin, compte tenu de la construction du recueil des observations, qui identifie le nombre d'observations au nombre d'émetteurs d'observation, la commission d'enquête souhaiterait que les réponses apportées aux observations par vos services répondent bien à l'ensemble des demandes d'une même observation.

Conformément à la réglementation, Il serait souhaitable que les réponses que vous voudrez bien apporter aux observations du public et aux avis des PPOA et des Maires nous parviennent dans les délais retenus lors de la remise du procès-verbal au service instructeur le vendredi 27 novembre au matin.

Nous vous prions de croire, Madame La Préfète, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

La commission d'enquête :  
M. Anne-Braun, président ; M. Charles Waldvogel ; M. Alfred Maechling ;  
M. Frédéric Mahé ; M. Alexandre Gardea.

En annexe de ce courrier :

- Le procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête
- Le recueil des observations du public (Annexe 1)
- Le tableau de l'avis des PPOA, des réponses déjà apportées et l'avis de la C.E (Annexe 2)
- Les audits des maires (Annexe 3)
- Le tableau de numérotation des observations du recueil (Annexe 4)